



Directeur des poursuites militaires

Quartier générale de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Directive du DPM 002 – Annexe A

Classification (s'il y a lieu) (lorsque complété)

Annexe A – Formulaire de vérification préalable à l'accusation pour le SNEFC

Directeur des poursuites militaires

Ce formulaire de vérification préalable à l'accusation doit être complété conformément à l'ORFC 107.03 et la directive du DPM 002. Avant de compléter ce formulaire, le procureur devrait s'assurer que l'enquêteur lui a fourni toute la preuve disponible au dossier à ce jour. Si le dossier est incomplet, le procureur devrait retourner le dossier à l'enquêteur du SNE pour obtenir un supplément d'enquête ou recommander de ne pas porter d'accusations. Ce formulaire devrait être complété et transmis dans un délai de 14 jours si les accusations peuvent faire l'objet d'un procès par voie sommaire, ou peuvent faire l'objet d'une élection pour un procès par cour martiale par l'accusé, ou dans un délai de 30 jours si les accusations résulteraient automatiquement en un procès devant une cour martiale.

PARTIE 1 – Information générale

Numéro d'événement général :	Reçu le :
Procureur :	Enquêteur :
Téléphone :	Téléphone :
Région :	
Suspect-Accusé	
Nom :	Unité :
Numéro de matricule :	Force : Régulière / Réserve

PARTIE 2 – Décision du procureur

Matériel révisé par le procureur :	Commentaires : (vous pouvez joindre une feuille séparée au besoin)
Juridiction établie : Oui / Non	
Perspective raisonnable de condamnation : Oui / Non	
Est-ce l'accusation doit être portée? Oui / Non	
Retour du dossier au SNE pour supplément d'enquête: Oui / Non	

PARTIE 3 – Accusations

Accusations recommandées	Détails
Premier Chef – Article, Loi	
Deuxième Chef – Article, Loi	
Troisième Chef – Article, Loi	

PARTIE 4 – Ce qui est requis de l'enquêteur

SNE doit informer le PMR des accusations signifiées à l'accusé: <i>(Ex. : intérêt médiatique)</i>	Complément d'enquête requis: <i>(indiquer si non requis avant de porter l'accusation)</i>
SNE FC doit préparer la divulgation immédiatement:	
À envoyer à :	

Signature du procureur militaire

Date

Original: SNEFC

Copie 1: Dossier

Copie 2: DAPM